



COMPTE RENDU

CONSEIL DE QUARTIER - Secteur 6

Jeudi 14 octobre 2021

Présents :

Elus : M. José MORALES, Mme Muriel RICARD, Mme Michelle BLANCHARD, Mme Joëlle BATTISTINI, M. Pascal MEZOUAR, M. Serge COUCOULIS, M. Ambrosio DOLFI, Mme Virginie BOURGUE.

Agents : Mme Valérie BAREK Directrice du Pôle de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et du Développement Durable, Mme Carine PONTET Chef de Poste de la Police Municipale, M. Yann FAUCHEUX Chargé de Communication, Mme Martine BAGNIS Référente Administrative de la Démocratie Participative.

Muriel RICARD souhaite la bienvenue aux personnes de l'assistance, présente les élus qui travaillent sur la citoyenneté et les intervenants de ce premier conseil de quartier de la nouvelle mandature et retrace l'historique de ces rendez-vous citoyens débutés en 2008.

Ces rencontres où techniciens et élus échangent avec la population permettent aux administrés de devenir acteurs de leurs quartiers pour améliorer le cadre de vie et fluidifier la communication avec la mairie sur les besoins. Madame RICARD souligne que les conseils de quartier ne sont obligatoires que dans les grandes villes. A La Bouilladisse c'est une volonté des élus pour créer des temps d'échanges avec la population.

La projection d'un petit film récapitule l'ensemble des travaux effectués sur le secteur 6 qui est assez vaste.

En plus des travaux réalisés montrés dans le film d'autres travaux sont programmés et en cours de réalisations comme :

- Le chemin des Playes : la dernière phase commencera dans les prochains jours,
- Le chemin de Coutran.

Un nouveau système de compte-rendu participatif est défini. Les questions et leurs réponses apparaissent sur grand écran au fur et à mesure des échanges afin que les personnes présentes puissent interagir y compris sur le compte-rendu en séance.

Le débat est lancé. Les participants posent des questions libres.

Intempéries :

Question : Suite aux intempéries, l'inondation qu'il y a eu au quartier des Playes a-t-elle été accidentelle ou bien est-elle due aux travaux ?



Réponse : Les travaux d'accessibilité au bus étaient prévus par la Métropole avant les intempéries. Un travail est engagé avec les services compétents de la Métropole afin de limiter l'impact des fortes pluies à l'avenir.

C'est la Métropole qui a réalisé l'arrêt de bus.

Question : Si la Métropole s'occupait de nettoyer les ruisseaux, il y aurait moins de problèmes.

Réponse : Toutes les administrations travaillent de concert. Le nettoyage des cours d'eau est à la charge des propriétaires. Nous nous en sommes bien sortis sur la commune. Cet épisode nous a permis d'évaluer les points sensibles sur le village et donc d'anticiper les captations.

Chemin des Playes :

Question : Où en sont les travaux du chemin des Playes ?

Réponse : La réalisation du pluvial du chemin de Coutran a commencé avec une déviation de la circulation par le chemin des Playes. Quand ces travaux seront terminés, la circulation sera rétablie et alors débutera la réfection des parties haute et basse du chemin des Playes.

Question : Les véhicules roulent trop vite, peut-on mettre des dos d'ânes ?

Réponse : Ce n'est pas prévu dans la réalisation immédiate. Cette nuisance relève du civisme. Nous allons cependant travailler ce point avec l'ensemble des résidents car la pose de ralentisseurs peut aussi engendrer une nuisance pour les riverains proches. Après cette rencontre nous aurons une réflexion à mener et nous nous déplacerons sur place pour en discuter.

Question : Y-a-t-il un éclairage public prévu sur la partie basse du chemin des Playes ? Ce passage est dangereux pour les enfants.

Réponse : Des éclairages leds sont prévus l'année prochaine pour l'éclairage de l'abri bus et nous rajouterons six points lumineux là où les travaux s'étaient arrêtés.

Question : Peut-on limiter le poids des camions qui abiment les routes en passant tous les jours sur le chemin des Playes ?

Réponse : Le tonnage des camions est limité sur les routes du village. N'hésitez pas à appeler la police municipale. Même si c'est tous les jours. Le chauffeur en infraction risque de perdre son permis de conduire.

Tout à l'égout aux Roquettes :

Question : Le quartier des Roquettes est classé en UD2. Quand on dépose un permis de construire, on nous demande de nous raccorder au tout à l'égout mais il n'y en a pas.

Pourquoi La Bouilladisse n'a pas le même PLUi que les autres communes ?

Réponse : Le PLU a remplacé le POS et il est propre à chaque commune. Le PLUi est le PLU intercommunal. Il se finalise au sein du territoire. A partir de 2023, le PLUi, en cours de réalisation, sera applicable dans toutes les communes du territoire. La Bouilladisse avait pris cette décision en amont.

La constructibilité au quartier des Roquettes, comme sur tout le territoire communal est soumise au raccordement au tout à l'égout. Toutefois en zone UD2 on peut agrandir avec un assainissement autonome.



Réseau internet :

Question : Nous rencontrons des problèmes de réseau avec de nombreuses coupures sur la connexion internet. Le télétravail en devient très difficile.

Réponse : C'est un problème récurrent. La fibre va améliorer la situation même si tout le village ne sera pas équipé. Il faut en informer l'ARSEP. Nous vous proposons d'être facilitateur et de trouver les bons interlocuteurs.

Sur la commune il y avait 2 700 foyers éligibles, mais la crise sanitaire a ralenti les travaux.

A l'heure actuelle, les boîtiers sont en train d'être changés.

Les habitations de La Bouilladisse devraient être connectées en 2022. Ces travaux dépendent de la Métropole et d'Orange, et les travaux sont très lents.

Une réunion avec Orange aura lieu en novembre par rapport au déploiement de la fibre.

Question : Ne peut-on pas mutualiser la demande pour la fibre ?

Réponse : La mairie rencontre les mêmes problèmes car elle n'est pas encore connectée. Il faut continuer à mettre la pression. Nous avons rendez-vous avec ORANGE pour parler du développement de la fibre.

Carrefour de l'oratoire :

Question : Est-ce que l'on peut rogner la terre au carrefour de l'Oratoire afin de donner plus de visibilité ?

Réponse : Il faut voir s'il s'agit d'une bande de terrain publique ou privée. Le tracé du STOP a été avancé pour améliorer la visibilité.

Chemin de Coutran :

Question : Il faudrait faire une intervention sur chemin de Coutran, côté Playes car les haies ne sont pas taillées et les branches viennent sur la route.

Réponse : Il faut se rendre sur place pour voir si cela ressort du privé et dans ce cas faire respecter les obligations de taille aux propriétaires. Sinon voir avec Enedis s'il est tenu de venir tailler.

Question : Serait-il possible de déplacer les poubelles pour que les gens ne les jettent pas de leurs voitures chemin de Coutran ?

Réponse : Nous allons voir de faire reculer les containers pour éviter l'incivisme. Trois containers sur cinq avaient déjà été déplacés, nous allons faire aligner les deux autres.

Question : Il n'y a pas de panneau Stop à la sortie du chemin.

Réponse : Il s'agit d'une voie privée et « toute voie privée sortant n'est pas prioritaire. »

Question : Des camions de plus de 30 tonnes viennent la nuit. De l'eau de source coule sur le chemin de Coutran et il n'y a pas de dos d'âne pour limiter la vitesse excessive. Pas de trottoir non plus et les poubelles ne sont pas bien organisées car celles à l'arrière sont vides et les premières débordent. Et j'ai été victime d'une personne violente qui est venue me menacer sur mon terrain.

Réponse : Pour les camions il faut appeler la police municipale mais le temps d'intervention ne permet pas souvent le flagrant délit. L'installation du nouveau pluvial va régler ce problème d'écoulement d'eau sur le chemin de Coutran. Et il faut porter plainte à la gendarmerie lorsqu'on est menacé à titre individuel. La collectivité, dans ce cas-là, ne peut rien faire.



Quant aux poubelles, une réorganisation est en cours, ce point est travaillé avec la Métropole pour régler le problème évoqué.

Tri sélectif :

Question : Au début du chemin des Playes, des voitures sont stationnées et réduisent la route à la hauteur du tri sélectif, causant des risques d'accidents. Ne peut-on pas déplacer les containers du tri sélectif ?

Réponse : Nous allons voir avec la Métropole pour déplacer les PAV. Cela sécuriserait les lieux et solutionnerait le problème de parking.

Question : Ne serait-il pas opportun de rappeler qu'il y a une déchetterie ?

Réponse : C'est prévu dans le prochain budget bien que cela ne fasse pas partie de notre compétence. Nous allons financer une signalétique car il y a trop d'incivilité et de nombreux points noirs.

Quartier du Merlançon :

Question : Le quartier du Merlançon n'est pas géolocalisé sur les différentes applications. Cela occasionne des désagréments pour les livraisons et risque d'être dangereux car les pompiers ne parviennent pas à localiser les habitations.

Réponse : Le nécessaire a été fait, mais certaines rues ne sont toujours pas référencées. Nous allons le faire remonter aux pompiers et réitérer une action.

Question : Notre chemin est beau, mais VINCI devait faire une route qui n'a jamais été finie. Quand il pleut, l'eau dévale et le chemin se dégrade complètement. Au niveau des poubelles, l'endroit devient une décharge publique.

Réponse : Les travaux d'ESCOTA ne sont pas finis au tunnel. ESCOTA ne fera pas la route. La commune va réparer ce qu'elle peut.

Un agent de la police municipale a maintenant un poste de policier de l'environnement. Il est, entre autres, chargé de sensibiliser les administrés sur cette question de poubelle.

Nous travaillons à l'éducation des enfants pour freiner l'incivilité.

Les poubelles ne font pas partie de nos compétences et nous avons mis la pression à la Métropole. Des caméras seront installées devant les points noirs.

Question : Peut-on augmenter la vitesse sur le chemin du Merlançon ?

Réponse : Dans toutes les communes la vitesse est limitée à 30 km/h. Il est difficile de l'augmenter.

Dès que nous aurons un radar nous ferons des périodes pédagogiques pour qu'ensuite la limitation soit respectée au mieux.

Panneaux de signalisation :

Question : Serait-il possible de remettre les panneaux limitation de vitesse ?

Réponse : En ce moment, il y a une campagne pour répertorier les panneaux manquants. Ils vont être achetés et placés.

Question : Y aura-t-il aussi un radar ?

Réponse : Nous avons positionné au budget 2021 l'achat du radar et nous attendons la subvention du Conseil Départemental pour l'acheter. C'est chose faite aujourd'hui la



subvention vient d'arriver, le radar sera acheté et utilisé d'ici la fin de l'année. Il s'agit d'un radar posté à l'intérieur d'un véhicule qui permettra d'intercepter les voitures roulant à vive allure sur nos chemins.

Echangeur de Belcodène

Question : Pour quand l'ouverture de l'échangeur Belcodène est-elle prévue ?

Réponse : Les travaux sont pratiquement terminés. C'est actuellement la période de test. L'ouverture est prévue pour mars 2022.

Le Valtram :

Question : Le Valtram est-il revenu au goût du jour ?

Réponse : Il nous a été promis pour 2024... 2025... et en même temps, pas de certitude car la Métropole est elle-même en réforme. Une partie du financement du Valtram passe en commission en novembre.

Dix projets de déplacement, dont le nôtre, seront présentés avant que les études définitives commencent.

INFORMATIONS DIVERSES

▪ **Cambriolage :**

Une habitante signale qu'un cambriolage a eu lieu en pleine journée vers (11h00) au quartier des Roquettes.

Il est rappelé que la sécurité est une compétence de l'Etat.

La Police Municipale précise bien que ce qui est arrivé est individuellement insupportable, que par rapport aux autres communes, nous ne sommes pas plus touchés par les cambriolages. Malgré les patrouilles de la police municipale et de la gendarmerie, il est très difficile de prendre les cambrioleurs sur le fait.

La consigne est de ne pas laisser de bijoux, de l'argent... en vue dans la maison.

Si vous apercevez des personnes suspectes ou si vous êtes témoins de cambriolages appelez la Police Municipale qui interviendra dans les minutes qui suivent. Téléphone **04 42 62 99 72**.

▪ **Défrichage obligatoire :**

Pour toutes les questions d'environnement vous pouvez contacter Monsieur MASSAIA, Service des Forêts de la Métropole CT 4 au **04 42 62 85 07**.

philippe.massaia@ampmetropole.fr

▪ **Nouveauté pour le tri des déchets :**

Depuis quelques mois, les colonnes ont commencé à être changées. Dorénavant tous les emballages en plastiques, les pots de yaourts, les papiers, les cartons, le polystyrène... seront jetés dans la poubelle jaune. Toutefois, n'hésitez pas à remplir les containers bleus si les containers jaunes sont pleins.

En ce qui concerne les déchets alimentaires, la Métropole vient sur le parking de la mairie une fois par mois et propose un composteur à 10 €.

Muriel RICARD propose de se revoir au début du printemps.

La séance est levée à 20h15